

# L'ACTU DE L'ACAD'

Novembre/décembre 2020



## Les infos à ne pas manquer

SE-Unsa Loire-Atlantique  
02 40 35 06 35 44@se-  
unsa.org

SE-Unsa Maine et Loire  
02 41 24 93 30  
49@se-unsa.org

SE-Unsa Mayenne  
02 43 53 20 92  
53@se-unsa.org

SE-Unsa Sarthe  
02 43 87 18 19  
72@se-unsa.org

SE-Unsa Vendée  
06 35 29 07 99  
85@se-unsa.org

Section académique SE-Unsa ac-nantes@se-unsa.org Tél. 02 40 35 06 35 - Por. 06 35 29 07 99

## Mouvement inter- académique

Vous envisagez de participer au mouvement 2021 pour obtenir votre premier poste ou changer d'académie à la rentrée prochaine ? Demandez à être accompagné.e !

L'accompagnement «Mouvement du SE-Unsa», c'est :

- des communications personnalisées pour ne manquer aucun élément de barème, n'oublier aucune pièce justificative, ne rater aucune échéance ;
- des outils pour élaborer la meilleure stratégie et réussir chaque étape ;
- un accueil individualisé dans votre nouvelle académie ;
- une aide en cas de mouvement défavorable.

Alors, dès aujourd'hui, demandez l'accompagnement du SE-Unsa en flashant le code ou en vous connectant sur :  
<https://quest.se-unsa.org/index.php/757676>



## Quelles nouvelles pour les contractuels ?

### Gel des interruptions de contrat

À compter du 17 octobre 2020, si vous n'avez pas de contrat, la période d'état d'urgence sanitaire ne sera pas comptabilisée comme une période d'interruption pour le calcul de votre ancienneté.

Cependant, des dysfonctionnements demeurent : embauches en suspens, contrats non signés, contractuel·les sans réponse des rectorats...Contactez votre section en cas de doute !

### Prime informatique

Une prime d'équipement informatique de 150 € serait versée chaque année pour indemniser les dépenses engagées par les fonctionnaires ou contractuels s'inscrivant dans une relation durable avec le ministère. Des questions se posent :

- si un contractuel cumule plusieurs CDD qui couvrent l'année scolaire, lui sera-t-elle versée a posteriori ?
- les ruptures conventionnelles ou les licenciements en cours d'année seront-ils des motifs de remboursement par les agents ?
- les CDD sont souvent signés entre septembre et octobre, cela exclura-t-il tous ces agents ?

Le SE-Unsa sera vigilant sur ces questions lors des prochaines négociations.

## 9 décembre : une journée de la laïcité pour Samuel Paty

L'assassinat de Samuel Paty a, par son sadisme et sa barbarie, profondément choqué les personnels éducatifs, et au-delà, la communauté nationale.

À travers cet attentat sont visées la liberté de conscience et la liberté d'expression, qui conditionnent le pluralisme des idées, sur lequel se fonde la démocratie.

C'est la raison pour laquelle l'École publique laïque est au cœur du projet républicain, en offrant aux enfants et aux adolescents des espaces pour comprendre et partager ses principes et valeurs.

Pour le SE-Unsa, l'hommage à Samuel Paty rendu le lundi 2 novembre devrait absolument s'inscrire dans la durée.

Le SE-Unsa demande aux pouvoirs publics d'impulser la mobilisation de la communauté éducative pour la construction de temps forts autour du 9 décembre, journée de la laïcité à l'École. Cette réponse éducative est la meilleure manière de faire face aux obscurantistes.

## Passage d'échelon : retard à prévoir

Les mises en paiement liées au changement d'échelon sont retardées, à cause du logiciel AGAPE revu pour prendre en compte les nouvelles dispositions pour le congé parental et la disponibilité. Sa mise à jour début décembre retarde la procédure.

Les campagnes d'avancement auront donc lieu début 2021 avec effet rétroactif.

Le SE-Unsa a fait part de son insatisfaction et regrette qu'une telle mise à jour n'ait été anticipée.